

LIVRET D'ACCUEIL – Rentrée septembre 2021

Madame, Monsieur,

En ce début d'année scolaire, et avant de vous rencontrer, je souhaite une bonne rentrée à vos enfants.

Je désire également porter à votre connaissance quelques renseignements ci-dessous.

Administration et services

Bureau Direction – M. AULIER. Déchargé de classe le lundi et le mardi.	05-53-54-33-21
Maternelle	05-53-54-47-92
Mairie chateau.leveque@gmail.com Maire : M. Alain MARTY	05-53-54-30-77
Le restaurant scolaire Accueil périscolaire ; periscochateau24@laposte.net	05-53-08-42-94 05-53-04-58-85
Rased : Réseau d'aide spécialisée / Psychologue scolaire	06-03-93-76-79

Périscolaire :

- Un accueil périscolaire payant : de 7h10 à 8h20 et de 16h30 à 18h45

Les problèmes rencontrés avec le personnel communal ou inhérents au fonctionnement des services municipaux devront être signalés à la mairie.

Horaires et modalités d'accès dans l'école.

Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi	PS – MS - GS *	CP – CE1 – CE2 – CM1 – CM2
Entrée 8h20 Cours 8h30	Portail Maternelle L'accueil des élèves se fait dans chaque classe.	L'entrée se fait au portail le plus proche du bâtiment dans lequel se trouve la classe de l'enfant. L'accueil des élèves se fait sous le préau.
Sortie 11h30 11h45 pour les CE2-CM1-CM2	Portail Maternelle Les parents viennent chercher les élèves au portail Ceux qui vont au restaurant scolaire restent dans la cour maternelle.	La sortie se fait au portail le plus proche du bâtiment dans lequel se trouve la classe de l'enfant. Les parents viennent chercher les élèves au portail. Ceux qui vont au restaurant scolaire restent sous le préau.
Entrée 13h20 / 13h35 pour les CE2-CM1-CM2 Cours 13h30 / 13h45 pour les CE2-CM1-CM2	Portail Maternelle L'accueil des élèves se fait dans chaque classe.	L'entrée se fait au portail le plus proche du bâtiment dans lequel se trouve la classe de l'enfant. L'accueil des élèves du bâtiment du haut se fait au portail de la cour du haut. (sauf les jours de pluie : Portail Elémentaire comme le matin)
Sortie 16h30	Portail Maternelle Les parents viennent chercher les élèves dans chaque classe.	Portail Elémentaire Cycle 2 ou 3 selon la classe. Les parents viennent chercher les élèves au portail.

- * Les enfants de maternelle (PS,MS,GS) seront rendus aux horaires prévus uniquement aux **personnes majeures habilitées** par eux (parents, responsables légaux, personnes inscrites sur la fiche de renseignements de rentrée) ou personnel périscolaire si retard des parents. La liste de ces personnes doit être remise aux enseignants par l'intermédiaire de la feuille de renseignements. Pour tout changement en cours d'année ou de façon occasionnelle, en informer l'enseignant par écrit.

Calendrier scolaire 2021-2022

	Zone A : Académie de Bordeaux
Prérentrée des enseignants	mercredi 1 septembre 2021
Rentrée scolaire des élèves	jeudi 2 septembre 2021
Toussaint	Samedi 23 octobre 2021 Dimanche 7 novembre 2021
Noël	Samedi 18 décembre 2021 Dimanche 2 janvier 2022
Hiver	Samedi 12 février 2022 Dimanche 27 février 2022
Printemps	Samedi 16 avril 2022 Dimanche 2 mai 2022
Pont de l'ascension : (prise en compte de la semaine à 4 jours)	du mercredi 25 mai 2022 au dimanche 29 mai 2022
Début des vacances d'été (*)	jeudi 7 juillet 2022 après la classe.

Coopérative scolaire

Habituellement :

La coopérative scolaire de l'école, gérée bénévolement par des enseignants volontaires, finance les sorties, visites, voyages, séjours et autres activités culturelles non prises en charge par la mairie, et autres petits achats (goûters et boissons, jeux pédagogiques, petit matériel non budgétisé,...).

Ses ressources proviennent uniquement des actions menées tout au long de l'année avec l'aide des parents (photos, loteries, vente de gâteaux...) de quelques dons et subventions, mais aussi et surtout des cotisations des familles.

Chaque année, la coopérative invite donc les parents à participer, dans les limites de leurs moyens. Le montant proposé est inchangé depuis plusieurs années.

Nous lançons donc notre appel à cotisations pour cette année scolaire :

15 € pour 1 enfant

25€ pour 2 enfants

35 € pour 3 ou plus

Ce montant (à titre indicatif, peut varier selon les moyens) est à régler par chèque de préférence à l'ordre de :

« Coopérative scolaire ».

sous enveloppe cachetée, avec indication du(des) nom(s) de(s) l'enfant(s), sa(leurs) classe(s).

Pour l'année scolaire 2021/2022, il n'y a pas d'appel à cotisation car le contexte sanitaire n'a pas permis d'utiliser les cotisations des deux années précédentes.

Assurance scolaire (attestation à fournir dès la rentrée à l'enseignant)

Je tiens à vous rappeler l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance et son obligation pour les sorties facultatives.

En effet, la souscription d'une assurance responsabilité civile et d'une assurance individuelle accidents corporels est fortement conseillée, et exigée lorsque les élèves participent à une sortie facultative : c'est le cas d'une sortie dépassant les horaires habituels de la classe lorsqu'elle inclut la pause déjeuner ou dépasse les horaires de la journée de classe.

Aussi, veuillez bien vérifier auprès de votre assureur que votre contrat d'assurance couvre bien « les risques scolaires et extra scolaires », **incluant la Responsabilité Civile ET l'Individuelle Accident Corporel.**

Je vous remercie d'en remettre une copie à l'enseignant même si elle a déjà été donnée à la Mairie.

A défaut, une mutuelle (imprimé MAE ci-joint) vous propose des assurances couvrant absolument tous les risques que peut encourir votre enfant pendant les périodes scolaires et périscolaires (cantine, TAP, garderie).

Réunion de classe – Rendez-vous avec les enseignants

Dans chaque classe a lieu une réunion d'information générale de « rentrée ». La date est donnée par chaque enseignant. Pour des questions individuelles, merci de prendre rendez-vous au préalable auprès de l'enseignant.

Charte de la Laïcité à l'école

Cf. Charte aux tableaux d'affichage et sur le site de la mairie

En application de la loi sur la laïcité du 15 mars 2004, le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit à l'école.